



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 27/06/2023

Nombre de membres

Afférents :	Présents :	Qui ont pris part au vote :
13	11	12

Vote

A l'unanimité		
Pour :	Contre :	Abstention :
12	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Nord

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 27 juin à 18:00, le Conseil d'administration du CCAS DE RONCHIN s'est réuni à la SALLE POLYVALENTE - EHPAD, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, Mmes : CLAEYS Yvette, DUROT Céline HELOUIN Geneviève, HOFACK Béatrice, MEBARKIA Khalissa, PETIT Catherine, VERHAEGHE Colette, MM : DOUTEMMENT Bernard, DUFLOT Pierre, PYL Jean-François.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : M. PATOU Jean Claude

Excusé(e) : M. DERAM Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAIEB Gracia

2023/034 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11/04/2023

Monsieur le Président sollicite la validation du procès-verbal de la séance du 11 AVRIL 2023 par les membres du Conseil d'Administration et les interroge sur les éventuelles remarques qu'ils auraient à formuler avant de procéder au vote pour son adoption.

Les membres du conseil n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du 11 AVRIL 2023 est adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président du CCAS,
Maire de Ronchin

Jean-Michel LEMOISNE

